

Chef de la Défense – Vice-Chef de la Défense		<u>USAGE INTERNE</u>	
	✓	X	2022-12-15
			Annexe(s)
À toutes les autorités de la Défense jusque et y compris les chefs de corps et autorités en exerçant l'attribution			
Politique vaccinale relative au rappel de vaccination d'automne 2022 contre le COVID-19 et mesures préventives actualisées contre le COVID-19			

Le COVID-19 constitue encore une menace pour l'opérationnalité du personnel de la Défense. Cette note contient l'organisation pratique et les groupes cibles pour le rappel vaccinal d'automne 2022 contre le COVID-19 et les mesures préventives actualisées dans la lutte contre le COVID-19.

1. Dans la lutte contre le COVID-19, une vaccination complète comprenant le rappel vaccinal d'automne 2022 contre le COVID-19 est une mesure efficace pour diminuer l'impact négatif du COVID-19 sur la capacité de déploiement opérationnelle des militaires, limiter les risques médicaux pour les militaires et garantir la santé publique et celle de ses proches. La note en [Réf 1](#) imposait déjà une vaccination de base avec rappel à partir du 01 Avr 22 comme condition nécessaire pour le maintien du MedOpsCat A/W.
2. En vertu du principe de précaution général et en tant qu'employeur attentif souhaitant préserver la santé de l'ensemble du Pers de la Défense, les mesures suivantes entreront en vigueur à partir du 15 Dec 22 :
En plus de la vaccination de base contre le COVID-19, le rappel vaccinal d'automne 2022 contre le COVID-19 devient une condition nécessaire pour le personnel de la Défense qui :
 - a. participe à une opération en Belgique ou à l'étranger (en ce compris les Contact teams, Fact Finding Missions...);
 - b. est désigné pour une stand-by Ops en Belgique ou à l'étranger (NRF, NEO, EUBG...);
 - c. participe à un exercice, une formation, un cours, ... en dehors de l'Europe et en dehors de l'Amérique du Nord;
 - d. se déplace vers ou via un pays qui impose un rappel vaccinal aux voyageurs.
3. Le rappel vaccinal d'automne contre le COVID-19 est également fortement conseillé aux militaires n'appartenant pas au personnel décrit au par. 2.
4. Vous trouverez en annexe A, au moyen de questions pratiques, des directives plus détaillées en rapport avec la vaccination ainsi qu'avec les mesures de prévention.
5. Liste des annexes [\(top\)](#)
 Bijlage A: [Directives détaillées pour la vaccination et la prévention](#)
 Bijlage Y: [Liste des références](#)

Références (top)
1. 22-50007995 Vaccinatiebeleid COVID-19 Booster / Politique vaccinale contre la COVID-19 Booster
2. Flash Défense CHOD: Enregistrez vos vaccins Covid (01 Jul 21)
3. 22-50188883 COVID-19 COVID-19: Booster automnal – vaccination personnel de la Défense : modalités